

Les dispositifs d'aide à la transition énergétique en Normandie



Résultat des travaux menées par Emilie Riclet du 24 septembre 2018 au 3 juin 2019 au sein du service en charge de la transition énergétique de la DREAL Normandie, dans le cadre de sa formation de Master 2 à Sciences Po Rennes, Campus de Caen.

La France s'est fixée des objectifs en matière de transition énergétique et écologique, notamment dans la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015, qui prévoit d'atteindre entre 2025 et 2050 :

-30 % de la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012.

32 % de la consommation énergétique finale en 2030 issus des énergies renouvelables

-40 % des émissions de gaz à effet de serre et diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4). Cet objectif, depuis le Plan Climat de 2016 est passé à la neutralité carbone en 2050.

50 % de la production d'électricité à l'horizon 2025 d'origine nucléaire.

-50 % de consommation énergétique finale en 2050 par rapport à 2012.

-50 % de déchets mis en décharge d'ici 2025.

Dans ce cadre, les collectivités participent pleinement à l'atteinte de ces objectifs : les Régions en définissant les orientations dans le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), mais aussi les Établissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) à travers l'élaboration de leur Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Il ressort de cette étude que les questions de connaissance, de compréhension et d'appropriation des dispositifs de financement existants restent un des principaux freins à la mise en œuvre d'actions de transition énergétique sur les territoires.

Si cette difficulté concerne toutes les intercommunalités, elle touche néanmoins de manière plus importante certains territoires, le plus souvent de petite taille et situés en zone rurale.



L'étude met notamment en lumière la complexité et le manque de lisibilité du système d'aides, du fait de la multitude des dispositifs existants, du nombre important d'acteurs que les territoires peuvent solliciter, des difficultés liées à la constitution des dossiers. Les différences d'appropriation entre les intercommunalités dépendent de plusieurs facteurs, tels que l'accès à l'information, les délais de candidature aux subventions, ou encore l'existence préalable de dispositifs d'aide.

Si l'appropriation des dispositifs est inégale entre les intercommunalités, certains éléments semblent aujourd'hui indispensables à ces dernières afin d'obtenir des aides. **Un des éléments clés est la constitution d'une stratégie territoriale globale, qui permet d'inscrire le territoire dans une démarche cohérente.** Aujourd'hui, les attentes envers les collectivités sont de plus en plus portées sur leurs ambitions en termes de transition énergétique et tout particulièrement sur la constitution d'un programme d'action qui permettent une projection du territoire sur les années à venir. **Un deuxième élément clé, souligné par l'étude, est la structuration interne de la collectivité.** Si toutes les intercommunalités de la région ne sont pas pourvues de chargé de mission transition énergétique, ces postes sont en revanche essentiels, car ils permettent à la collectivité d'investir pleinement le sujet et notamment de consacrer du temps à la recherche de financements et à la réponse d'appels à manifestation d'intérêt/appeal à projet.

L'accès à l'information apparaît être un des facteurs essentiel pour une bonne appropriation des dispositifs d'aide.

Les sources sont très variées et parfois difficilement lisibles ; c'est pourquoi la majorité des intercommunalités rencontrées dans le cadre de l'étude ont mis en place une veille interne, leur permettant de se tenir régulièrement informés des nouvelles aides. Malgré tout, la recherche d'aides est ressentie comme étant un exercice chronophage pour la majorité des intercommunalités interrogées.

Les aides

De nombreuses aides existent pour accompagner les intercommunalités dans la réalisation de leurs démarches. Ces aides peuvent être sollicitées auprès de différents acteurs :

Les départements

Chaque département en Normandie propose des aides à la transition énergétique, notamment dans le domaine des énergies renouvelables et de la rénovation énergétique. Certains départements proposent également une aide en ingénierie, comme le département de l'Eure (<http://www.ingenierie27.fr/>).

Pour plus d'informations sur les aides, vous trouverez ci-après les sites respectifs des départements Normands ci-dessous :

- [Calvados](#)
- [Manche](#)
- [Orne](#)
- [Seine-Maritime](#)
- [Eure](#)

Les préfectures

Via les préfectures, les intercommunalités peuvent recourir à des aides financières telles que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Pour plus d'informations, vous trouverez ci-après les sites des services des préfectures dans votre département ci-dessous :

- [Préfecture du Calvados](#)
- [Préfecture de l'Eure](#)
- [Préfecture de l'Orne](#)
- [Préfecture de Seine-Maritime](#)
- [Préfecture de la Manche](#)

L'Ademe

Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) placé sous la tutelle du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, l'Ademe participe à la mise en oeuvre des politiques publiques en matière de transition énergétique et de protection de l'environnement. Elle met à disposition des intercommunalités de nombreux dispositifs d'aide, en apportant son soutien en accompagnant les territoires tant sur le plan de l'ingénierie que sur le plan financier.

► [Plus d'informations sur les aides de l'Ademe](#)

La Région Normandie

Chef de filat Climat Air Énergie, la Région est un porteur d'aide important car, en plus des dispositifs du type Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) et Appels à Projets (AAP), elle propose une large palette de subventions dans plusieurs domaines concernant la transition énergétique, particulièrement en ce qui concerne le déploiement des énergies renouvelables.

► [Plus d'informations sur les aides de la région](#)

La Banque des Territoires

Cette nouvelle filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations a comme objectif de donner plus d'accessibilité et de lisibilité à l'offre proposée aux territoires. Son rôle est notamment d'amener les collectivités à connaître leur patrimoine bâti et de mettre en oeuvre un programme d'actions ciblées. En plus de prêts à long terme, la Banque des Territoires propose une aide en ingénierie à court ou moyen terme.

► [Plus d'informations sur les aides de la Caisse des Dépôts et Consignations](#)

Les syndicats d'énergies

Les syndicats d'énergie sont des interlocuteurs privilégiés dans le cadre de la transition énergétique, car ils mettent à dispositions des intercommunalités de nombreux outils et permettent de porter des projets en termes d'investissement et d'exploitation.

► [Consultez les sites des syndicats d'énergie](#)

L'Union Européenne

L'UE, via les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI), met en place des fonds destinés aux territoires. Le programme de Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER) est un programme destiné au développement des zones rurales et financé par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Le LEADER a un mode de gestion spécifique qui se fait par Groupes d'Action Locale (GAL).

► [Pour plus d'informations sur les GAL en Normandie](#)

Il existe également le Fond Européen de Développement Régional (FEDER), découpé en deux secteurs :

- le Calvados, la Manche et l'Orne.
- la Seine Maritime et l'Eure.

► [Pour plus d'informations sur les GAL en Normandie](#)

Pour en savoir plus sur la possibilité de financement d'un projet par l'Union Européenne, vous pouvez contacter la Région Normandie [ici](#).

Site aides-territoires.gouv.fr

Suite à l'appel à projet la Fabrique Numérique, lancé par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, la plateforme aides-territoires.gouv.fr a été lancée en septembre 2018. Cette plateforme internet, destinée uniquement aux collectivités, a pour objectif de regrouper l'ensemble des aides à l'échelle nationale et régionale.

► [Consultez le site internet](#)

Investir dans les énergies renouvelables participatives

De plus en plus de collectivités se tournent vers l'investissement dans les énergies renouvelables permettant de réduire la dépendance aux évolutions du prix des énergies fossiles tout en bénéficiant de retombées économiques pour leur territoire. Les projets peuvent alors prendre différentes formes juridiques. Celles-ci sont détaillées dans le guide édité par le réseau AMORCE.

► [Guide disponible en ligne](#)

Ces démarches, qui permettent notamment une meilleure acceptabilité des projets par une participation citoyenne, sont soutenus par la [Banque des Territoires](#) (Caisse des Dépôts et Consignations). Vous pouvez également consulter le site internet de [l'Ademe](#) pour plus d'informations et de conseil dans la mise en oeuvre de ce type de projet.

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie
Service Énergie Climat Logement Aménagement Durable

Cité administrative Saint-Sever
BP 86002 - 76032 Rouen cedex
Tél 02 35 58 53 27 – Fax 02 35 58 53 03

1 rue recteur Daure
CS 60040 - 14006 Caen cedex 1
Tél 02 50 01 83 00 – Fax 02 50 01 85 90

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

